

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – INTERPELLATION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document déposé

N° de l'objet 24.025	Date du dépôt 22.04.2024	Heure du dépôt 22h34	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : 30.05.2024			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : PS		
Titre : La Chaux-de-Fonds coproductrice d'une série <i>le Miroir des âmes</i> adaptée de Nicolas Feuz ?		
Contenu (questions posées au Conseil communal) :		
Nous avons appris que la Ville de la Chaux-de-Fonds s'était portée coproductrice d'une série adaptée du Miroir des âmes de Nicolas Feuz. L'auteur du polar étant neuchâtelois, pourquoi ne pas tenter le doublé en chargeant un-e réalisateur-ice neuchâtelois-e de diriger l'adaptation et d'autres professionnel·les neuchâtelois-es de la réaliser ?		
Le délégué aux affaires culturelles est-il partenaire de cette démarche ? Neuchâtel Films également ?		
Attend-t-on un retour sur investissement en général pour la Ville ? En termes de droits par exemple ?		
Développement (commentaire aux questions – <i>ne sera pas intégré à l'ordre du jour</i>) :		
Nous applaudissons l'initiative de vouloir marquer la Capitale culturelle suisse par une fiction qui se déroule dans les lieux-mêmes de celle-ci. De même, nous applaudissons la volonté de coproduire une œuvre cinématographique qui représente un important budget.		
Nous regrettons le fait d'entrer dans cette industrie qu'est le cinéma avec les meilleures intentions, mais sans connaissance du milieu. A la manière de la recommandation Jurt au sujet d'un fonds d'encouragement (GC 23.226), ce projet ignore Neuchâtel Films, la faïtière neuchâteloise des professionnel·les du cinéma et le débat sur la cotisation cantonale au fonds CinéFoRom. Il brûle la politesse des professionnel·les neuchâtelois-es dont les compétences documentaires et fictionnelles ne sont plus à démontrer. Il va chercher une production genevoise.		
On se rappelle de la malheureuse campagne de communication du Troll en 2020, qui avait été produite à Vevey. Il n'y a pas besoin d'aller chercher des créatifs sur l'Arc lémanique : nous en possédons dans la région.		
Enfin, la culture n'a pas de parti ni de couleur. Si le cinéma est une industrie culturelle soumise en partie à l'économie, il fonctionne en partie aussi par des subventions culturelles. Il mériterait donc une concertation (pour parler comme notre ministre de la culture dans son nouveau projet de loi) autour des volontés de le soutenir pour que le résultat final soit le meilleur possible. <i>A fortiori</i> dans le cadre d'une opération « made in la Chaux-de-Fonds » autour de la CCS. <i>A fortiori</i> dans une situation où on discute chaque millier de franc investi.		
Demande d'urgence (par défaut, la réponse « Non » est retenue) : Non		
Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Mathias GAUTSCHI		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Pierre-Alain Borel	Alicia Maillard	Andrea Moretti
Monique Gagnebin	Pascal Bühler	Giovanni Spoletini
Carmen Brossard	Karim Djebaili	

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch